## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE



## REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

Abidjan, le

O 1 SEPT 2015

DIRECTION DES ECOLES, LYCEES
ET COLLEGES

O4 BP 717 Abidjan O4 Tél : 20-22-88-47

Fax: 20-22-96-37

Réf : \_\_\_\_\_/MENET/DELC/S-DEMP/DK

Le Directeur

à

- Mesdames et Messieurs les Directeurs
   Régionaux et Départementaux du Ministère
   de l'Education Nationale et de l'Enseignement
   Technique ( Pour information )
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (Pour large diffusion et suivi)

<u>Objet</u>: Réunion de rentée 2015-2016 des Conseillers des classes maternelles uniquement.

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2015-2016, je vous prie de bien vouloir autoriser Mesdames et Messieurs les Conseillers Pédagogiques des Ecoles Maternelles de votre Circonscription à prendre part à la réunion de rentrée qui aura lieu **le mercredi 30 septembre 2015 à 9 heures** à la salle de conférence du 17e étage de la cité administrative Tour D.

N.B.: Cette rencontre est réservée aux conseillers qui s'occupent uniquement des classes et écoles maternelles.

Chaque Conseiller doit se munir d'une copie de son rapport bilan (s'il n'est pas encore déposé).

MEA KOUADIO